Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Interdiction Garder CNI

Par flaview

Bonjour,

Je travail en tant qu'A.D.S (Agent De Sécurité)

Sur le site sur lequel nous travaillons, il nous est demandé de récupérer les pièces d'identité des personnes sur l'un des postes occupés et de les garder en échanges de badges. Des pièces d'identité ayant été perdues récemment par du personnel en charge de l'accueil avec qui nous devons collaborer et cela portant discrédit aux agents de sécurités, je sais qu'il nous est interdit en tant qu'agent d'exiger une pièce d'identité pour la garder en notre possession ou même d'en faire la photocopie.

Pourriez-vous s'il vous plaît me transmettre l'article de loi attestant que cela nous est interdit ou que seul les forces de l'ordres ou personnes assermentés en ont le droit ?

Vous remerciant par avance

Cordialement,

M. Yohann FLAVIER

Par vivi2501

doublon